

76 - Mise à disposition de parcelles Domaine public Site Lutte contre les Inondations –15 Avril 2026

FONTAINE LA MALLET – Fontaine aux Cailloux –
Extérieurs

La Vallée

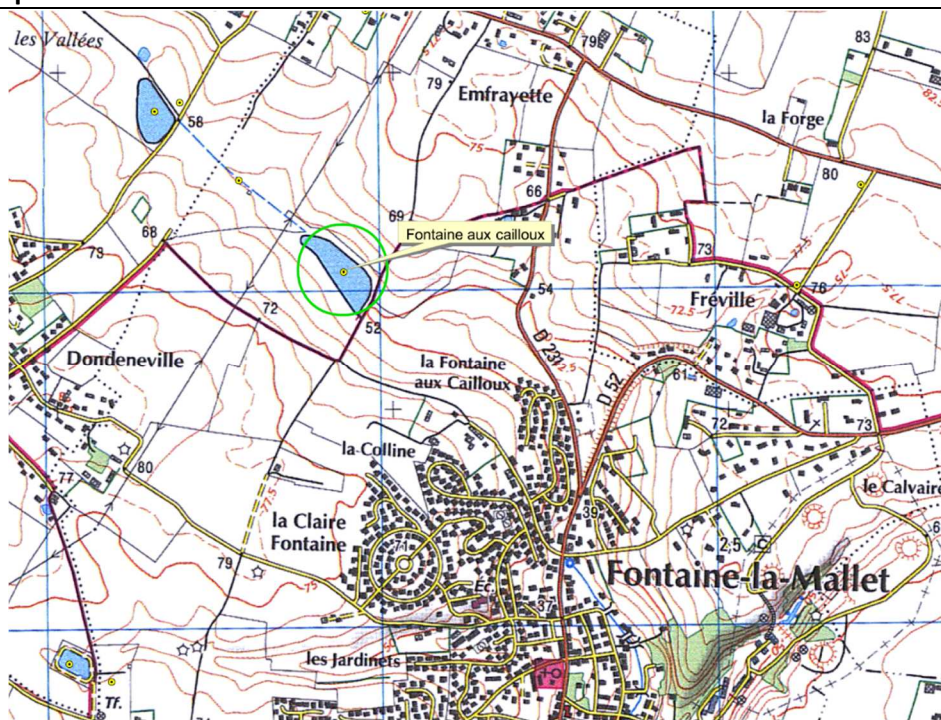
Emfrayette

A7, A408, A410, A412, A598, A608, A610, A622

Situation géographique

- ✓ Pâturage
- ✓ Foin
- Pose d'une clôture aux frais du bénéficiaire pour la protection du remblai
- Obligations : maintien du couvert végétal enherbé et entretien de la parcelle (pieds de haies, clôture, ...) ; gestion obligatoire des refus des animaux (orties, chardons, rumex ...) et des délaissés
- Terrain non viabilisé, eau pour abreuver les animaux à fournir par le bénéficiaire

Situation géographique :



Surface utilisable : A608 : 2897m² ; A622 : 6130m² ; A412 : 1318m² ; A7 : 295m² ; A410 : 330m² ; A610 : 3006m² ; A598 : 459m² ; A408 : 173m² Total : 14 608m²

Montant annuel de la redevance : 148.30€

valeur qui sera actualisée selon le dernier indice national des fermages en vigueur



Critère d'attribution :

	Critère	Sous-critère	Barème		
1	Prise en compte des contraintes du site et mesures pour limiter les impacts : voisinage, accès			/2	
2.1 Si production de foin, mode opératoire envisagé					
	a	Modalités de mise en œuvre de la fauche : périodicité, délai de réalisation et ramassage, prise en compte des organes techniques des ouvrages et des écoulements pour la période d'attente des bottes	De 0 à 5	/10	
	b	Mesures envisagées pour la gestion des zones non fauchables (pentes, pied de clôtures ...)	De 0 à 3		
	c	Préservation du site : mesures envisagées pour la préservation de la faune et de l'environnement	De 0 à 2		
2.2 Si pâturage, moyens pour assurer la sécurité et le bien-être animal					
	<u>Justifier d'un terrain de repli pour la période hivernale</u>		<u>Obligatoire</u> <u>Candidature non recevable en l'absence</u>		
	a	Modalités de mise en œuvre du pâturage : Capacité à intervenir rapidement en cas de nécessité, Délais prévu, Fréquence des visites Mesures envisagées pour la protection des aménagements (barrages, haie, pige de couleur ...)	De 0 à 5		

	b	Mesures envisagées pour la gestion des délaissés : refus des animaux, pieds de clôture	De 0 à 3	/10
	c	Préservation du site : adaptation du type et du nombre d'animaux à la surface et aux contraintes du site	De 0 à 2	

Total /12

en cas d'égalité sur la note totale sera retenu le candidat ayant la meilleure note au critère a